



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMMUNIQUÉ — Personnel réduit *Pour diffusion immédiate*

Saint-Ignace-de-Stanbridge, le 5 mai 2022 —

Par manque de personnel, il est possible qu'aucun membre de la direction ne soit présent durant les heures d'ouverture régulières de la municipalité.

Nous sommes sincèrement désolés si vous devez subir de l'attente, nous nous efforçons à retourner vos appels le plus rapidement possible.

La communication par e-mail reste la plus efficace dans notre situation actuelle. SVP, communiquez directement à l'adresse suivante : dg@saint-ignace-de-stanbridge.com et nous vous répondrons le plus rapidement possible.

Si vous désirez déposer un document à la municipalité et que le bureau municipal n'est pas ouvert, vous pouvez toujours le laisser dans la chute à courrier sur le mur du côté gauche du bâtiment municipal.

PERMIS / URBANISME

En ce qui a trait aux demandes de permis et questions sur l'urbanisme et le zonage, notre urbaniste Karine Verrette est présente au bureau municipal les mercredis de 8h30 à 16h30. Vous pouvez tout de même lui faire parvenir vos demandes par courriel à karine.verrette@gestiminc.com ou par téléphone au 450 296-4467.

Merci de votre compréhension,